

Les têtes de bassin versant sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire : présentation de la démarche afin d'inventorier, caractériser, hiérarchiser les têtes de bassin versant et pistes d'actions pour préserver ces milieux.

Relevé de décisions du bureau de la CLE du 05 juillet 2016

Lieu : Nantes métropole

Contexte

Le bureau de la CLE, en sa qualité de comité de pilotage relatif à la mise en place de la démarche d'inventaire et de caractérisation des têtes de bassin versant sur le territoire du SAGE estuaire de la Loire, est appelé lors de la réunion 05 juillet 2016 à valider la première étape de la démarche consistant à définir le choix des critères à considérer pour inventorier les têtes de bassin versant sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire.

Selon la définition du SDAGE 2016-2021, les têtes de bassin versant correspondent aux bassins versants des cours d'eau de rang de Strahler 1 et 2 dont la pente est supérieure à 1%. Le critère de pente est localement adaptable pour les cours d'eau à faible capacité à s'auto restaurer présentant un risque de non atteinte des objectifs environnementaux.

Cette première réunion du comité de pilotage a pour objet de définir les critères à prendre en considération pour réaliser l'inventaire des têtes de bassin versant sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire. A savoir le choix du référentiel des cours d'eau utilisé pour inventorier les têtes de bassin versant et la prise en compte ou l'exclusion du critère de pente < 1%.

Antérieurement, la méthodologie pour inventorier ces milieux a fait l'objet de débats au sein du groupe de travail composé des structures référentes et maîtres d'ouvrages des CTMA, le 31 mai 2016, puis du comité technique têtes de bassin versant, le 17 juin 2016.

La majorité des retours des partenaires associés, au sein de ces deux groupes de travail, s'est exprimée favorablement à la prise en compte du référentiel des cours d'eau au titre de la police pour asseoir l'inventaire des têtes de bassin versant et à la non prise en compte du critère de pente < 1% jugé peu pertinent localement. La Chambre d'agriculture a nuancé son avis en souhaitant que la prise en compte du critère de pente puisse être décidée localement à l'échelle des sous bassins versants et non à l'échelle du SAGE.

Présentation : voir diaporama du bureau de la CLE du 05 juillet 2016.

Principaux échanges

Michel MAYOL souhaite connaître les membres inclus au sein du groupe de travail et du comité technique têtes de bassin versant. L'eau constituant un patrimoine commun de la nation, il souhaite

que la société civile puisse être associée à ces instances et demande que soit étudié la possibilité d'intégrer un représentant de la société civile au comité technique.

Monsieur MAYOL souhaite également savoir comment est mesurée la pente ? En prenant la pente du cours d'eau ou la pente de l'ensemble du bassin versant contenant le cours d'eau ? En effet, les cours d'eau rectifiés présentent une pente différente de la pente d'origine car la réduction du linéaire de cours d'eau génère une augmentation mécanique de la pente. Ainsi, le résultat peut être différent selon le référentiel de calcul de la pente.

Arnaud MEVEL lui répond que c'est la pente des cours d'eau qui est prise en compte conformément à la définition du SDAGE Loire-Bretagne. La demande de précision de M. MAYOL met en lumière un argument supplémentaire pour démontrer le fait qu'il ne semble pas pertinent de prendre en compte le facteur pente pour définir l'enveloppe des têtes de bassin versant.

Jean-Pierre BIORET souhaite que la prise en compte du facteur pente <1% pour l'inventaire des têtes de bassin versant ne soit pas décidée par le bureau de la CLE pour l'ensemble du territoire du SAGE. Il souhaite que la décision de la prise en compte du facteur pente <1% puisse se faire à l'échelle des sous bassins versants en fonction des enjeux locaux et de la concertation avec les partenaires et notamment le monde agricole.

Julie LAERNOES précise que la publication d'une cartographie d'inventaire couvrant environ 70 % du périmètre du SAGE dans le cadre de la démarche d'inventaire des têtes de bassin versant, constitue un moyen de sensibilisation et de prise de conscience des acteurs et partenaires. La carte d'inventaire des têtes de bassin versant doit susciter la prise de conscience et non la crainte.

Claire STUTZ précise que l'exclusion du facteur de pente dans la méthode d'inventaire des têtes de bassin versant n'est pas le choix le plus facile. Exclure ce facteur génère une augmentation des surfaces de têtes de bassin versant à inventorier et donc accroît le travail de caractérisation et de hiérarchisation à réaliser. Cela constitue également le moyen de prendre en compte le plus grand nombre de milieux dégradés et de proposer des actions afin d'améliorer leurs fonctionnalités. Exclure le critère de pente représente le choix le plus ambitieux.

Avis du bureau de la CLE

Sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire, les cours d'eau disposent d'une faible capacité à s'auto restaurer, l'état des masses d'eau est globalement mauvais et les objectifs environnementaux fixés par la DCE sont ambitieux. Les actions afin d'atteindre le bon état des masses d'eau doivent donc se poursuivre.

Considérer le facteur de pente < 1%, pour inventorier les têtes de bassin versant, aura pour conséquence d'exclure des territoires dont la qualité des milieux est dégradée et d'obtenir un territoire morcelé, et-sur lesquels la mise en œuvre d'un programme d'actions cohérent serait difficile

Par conséquent, au vu de la définition du SDAGE des têtes de bassin versant, des caractéristiques des cours d'eau et des objectifs environnementaux du territoire du SAGE estuaire de la Loire, le bureau de la CLE **se positionne pour exclure le critère de pente de la méthodologie d'inventaire.**

Ainsi, sur le territoire du SAGE Estuaire de la Loire, les têtes de bassin versant se définissent comme les bassins versant des cours d'eau de rangs de Strahler 1 et 2.

Les prochaines étapes consisteront à caractériser ces têtes de bassin versant inventoriées au regard de leur état et des pressions qu'elles subissent puis à les hiérarchiser. Le but étant de définir des territoires prioritaires sur lesquels il conviendra de proposer des programmes d'actions permettant de répondre aux pressions et aux désordres identifiés. Pour mener à bien ces étapes de caractérisation et de hiérarchisation, un travail en deux temps sera réalisé :

- -une première caractérisation « à grosse maille réalisée » de manière homogène sur l'ensemble du territoire du SAGE
- -une caractérisation affinée menée dans le cadre d'un travail collaboratif à l'échelle des 9 sous bassins versants du SAGE afin d'intégrer les particularités locales. Ce travail sera mené dans le cadre de la révision du SAGE (ateliers spécifiques et commissions géographiques).

A l'issue de cette caractérisation en deux temps il sera possible de proposer une hiérarchisation des secteurs prioritaires. Au terme de la démarche, les têtes de bassin versant prioritaires sur lesquelles des actions auront vocation à être engagées seront en surface restreintes comparées aux enveloppes inventoriées à l'échelle du SAGE.

A l'avenir, il est demandé qu'un représentant de la société civile soit convié au groupe de travail et/ou comité technique têtes de bassin versant.

Les suites à donner

- Transmettre aux représentants de la société civile la liste des membres du groupe de travail et du comité technique têtes de bassin versant
- Intégrer un représentant de la société civile au groupe de travail et/ou comité technique têtes de bassin versant.

Les prochaines échéances

- Groupe de travail : validation de la méthode de caractérisation des têtes de bassin versant à la rentrée 2016.
- Comité technique : validation de la méthode de caractérisation des têtes de bassin versant à la rentrée 2016.
- Bureau de la CLE : validation de la méthode de caractérisation des têtes de bassin versant au 3ème trimestre 2016.
- Commission Locale de l'Eau : présentation et validation de la démarche et des résultats obtenus sur la thématique des têtes de bassin versant le 22 novembre 2016.

Bureau de la CLE –05 juillet 2016

- Les Rendez-vous du SAGE sur les têtes de bassin versant en décembre 2016.